



Résolution numéro 2023-08-#04

CSLBP Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 – Lancement de consultation

ATTENDU QUE l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique statue que la commission scolaire doit adopter un plan d'engagement vers la réussite (PEVR); et

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a défini les orientations et les objectifs à intégrer au plan d'engagement vers la réussite; et

ATTENDU QUE des ateliers ont été organisés avec le Conseil des commissaires, les administrateurs et le personnel de la commission scolaire pour élaborer l'ébauche; et

ATTENDU QUE, conformément à l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit consulter ses partenaires sur son projet de PEVR:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la commissaire A. Berryman ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ébauche du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson soit distribuée pour consultation au Comité de Parents, au Comité consultatif EHDAA, au Comité consultatif administratif sur les politiques, aux conseils d'établissement, aux enseignants et autres membres du personnel, au Comité central des élèves et aux élèves, ainsi qu'aux autres partenaires consultatifs de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson au cours de la semaine du 28 août 2023, les réponses devant être retournées au Secrétariat au plus tard le 17 novembre 2023, pour qu'elles soient étudiées; et

QUE la version finale du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 soit adoptée à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 novembre 2023.

Je certifie que ce document est tiré du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson tenue le 28 août 2023 et que le texte ci-dessus doit être ratifié par l'approbation du procès-verbal de cette réunion lors de la prochaine séance du Conseil des commissaires qui aura lieu le 26 septembre 2023.

Ce 29^e jour d'août 2023

Me Geneviève Dugré, secrétaire générale